Le Courrier des Opelousas

Vol. XIX. Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 24 Fevrier 1872. **No. 24.**

OPELOUSAS:

SAMEDI matin, : 24 FEVRIER, 1872.

La Compagnie d'Echelles et de Crochets, des Opelousas.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir qu'une compagnie d'Echelles et de Crochets est en bonne voie d'organisation dans notre ville, dans le but de coopérer avec la compagnie de la pompe à incendie, à la protection des propriétés de notre ville, sujettes à être détruites par le feu.

Si nous sommes bien informé, il y a déjà vingt et quelques membres sur la liste et le Conseil de Ville a ordonné la levée d'une taxe spéciale pour l'achat des choses nécessaires à une telle compagnie.

Avec la perspective d'une compagnie comme celle-là, composée d'hommes actifs et zèlés, nul doute que la compagnie des pompiers ne revive de plus belle, et ne rivalise de zèle avec la compagnie des Echelles et Crochets.

L'élection annuelle des officiers de la Compagnie des Pompiers aura lieu le 1er Samedi de Mai prochain, et à cette occasion nous suggérerons aux jeunes gens de notre ville qui feraient de si bons membres actifs, d'aller grossir le nombre des Pompiers et ainsi participer au choix des officiers de cette compagnie, qui ne compte pas moins de quarante-deux ans d'existence, et dans les rangs de laquelle il y a encore aujourd'hui plusieurs membres qui y comptent trente ans de service actifs et qui refusent toujours de se laisser porter sur la liste des membres en retraite.

☞Le Comité des Cinquante-Un, nommé par les citoyens de la Nouvelle-Orléans dans le but de protester contre la législation ruineuse à laquelle la Législature s'est laissée aller, et dans laquelle elle persiste, a fait son rapport au Mass Meeting des Citoyens qui a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, samedi dernier.

Le rapport termine ainsi:

"Le Comité Législatif a rédigé des bills que le Comité général a revus et corrigés en séance générale, et ces bills ont été formellement présentés en votre nom à la Législature. Cette assemblée a non-seulement omis d'adopter vos suggestions; mais dans un acte récemment passé par les deux chambres, elle a clairement indiqué son intention de préserver dans ces bills toutes les dispositions les plus iniques, ne faisant de changement, quand elle en faisait, que pour vous accorder l'ombre de vos droits, tout en prenant, sans pudeur, toute la substance.

"En conséquence, votre comité, découragé par la fausseté éhontée de l'Exécutif et des branches législatives de votre gouvernement d'Etat et convaincu qu'aucun remède n'est possible tant que le gouvernement tel qu'il est à présent constitué, restera en existence, a résolu de vous exposer, dans un rapport, ses convictions, et de recommander l'organisation rapide du peuple dans cette ville et dans tout l'Etat de la Louisiane, non en une association secrète assermentée, mais en un grand parti de la réforme.

* * * * * * * *

Nous recommandons que le peuple des différentes paroisses de cet Etat soit invité à envoyer des délégués à une Convention qui sera tenue dans cette ville le mardi 23 avril prochain."

☞La Foire Agricole et Industrielle d'Etat commencera à la Nouvelle-Orléans le 24 Avril prochain, et continuera pendant sept jours.

Un pamphlet contenant l'énumération des animaux et articles pour lesquels on donnera des primes, et que nous a envoyé M. Luther Homes, le secrétaire de l'Association, peut être examiné à notre bureau par tous ceux qui se sentiraient disposés à favoriser cette entreprise.

Comite Congressionnel.

Nous avons déjà donné, dans nos numéros précédents, des témoignages édifiants et extraordinaires sur la manière dont les affaires du gouvernement de notre Etat ont été administrées depuis quelques années sous la verge radicale de M. Warmoth. En voici un qui sera également lu avec intérêt par nos lecteurs.—Comme ceux qui l'ont précédé, il a été pris devant le Comité Congressionnel envoyé à la Nlle.-Orléans pour s'enquérir des motifs qui ont occasionné les troubles qui ont failli causer un conflit sanglant entre les deux fractions de la Législature, entraînant avec eux la police métropolitaine, les nombreux sergents d'armes de la Législature, le peuple, et enfin les troupes des Etats-Unis commandées par le Gén. Emory.

Voici le témoignage de C. W. Lowell, Maitre de Poste de la Nlle.-Orléans:

Il dit avoir eu des actions dans la Compagnie du Canal de l'Ile-aux-Vaisseaux, et qu'il n'a eu de conversation avec le gouverneur que dans une seule occasion. Il a déjeûné chez le gouverneur avec madame Dean et M. Brott, président de la compagnie du Canal. Mme. Dean pressa le gouverneur de signer le bill, ainsi que Brott. Warmoth dit à Brott qu'il ne pouvait signer le bill, mais qu'il laisserait Brott rédiger le veto lui-même, et qu'il emploierait toute son influence pour faire passer le bill pardessus son propre veto. Le jour du passage du bill à la Chambre, le gouverneur était dans le cabinet du président, et a pris part aux intrigues, en faveur du bill. Les partisans du bill avaient fait venir du champagne et des cigares, et festoyaient en réjouissance du bill. Le gouvernevr a fait un discours et a dit que, bien qu'il n'eût pu signer le bill, il était content qu'il eût passé, parce que ses amis étaient ses amis.

Le témoin dépose ensuite sur les difficultés politiques, la Convention et la crise. Il déclare qu'il est à sa connaissance que beaucoup d'enrégistreurs nommés par le gouverneur ont été envoyés dans des paroisses où ils n'avaient pas de résidence, avec ordre de se déclarer élus comme membres de la Législature. C'était des gens n'ayant de résidence nulle part, qui allaient d'Etat en Etat, de paroisse en paroisse. De ce nombre étaient Mortimer Carr, Dewees, Wheyland et d'autres. Le t moin entre dans des détails sur des fraudes électorales. Dans certains cas les candidats républicains réguliers unt été évincés, et dans d'autres des paroisses indubitablement démocratiques, ont été privées du droit d'être représentées.

Tous ces gens ainsi déclarés élus étaient des créatures du gouverneur et appuyés par lui. Dans un cas où le témoin a fait une enquête, l'individu déclaré élu n'a pu présenter une seule personne pouvant affirmer sous serment qu'elle eût voté pour lui. Carr ayant été élu président de la Chambre et ayant désigné le comité des éléctions, il était impossible aux contestants d'obtenir justice.

Le témoin n'a aucun doute que des fraudes n'aient été commises dans l'élection à la Nouvelle-Orléans. Par exemple, le quatrième district. qui a une grande majorité démocratique, n'a eu ni un représentant ni un sénateur démocrate déclaré élu. Le gouverneur a dit au témoin qu'il avait entièrement sous son contrôle Blanchard, surintendant de l'enrégistrement, et que celui-ci faisait ce qu'il voulait.

Le témoin était membre de la Chambre quand le bill dit de Chattanooga a passé; il a été étonné d'apprendre que le bill eût passé, car il n'avait pas été lu une fois. Le bill accordait $12,500 par mille. Le témoin desirant obtenir de meilleures conditions pour l'Etat, fit revenir le bill du Sénat. Son attention fut appelée à la frauee commise dans le journal, par le fait que M. Heidenhaim, représentant de la N.-Orléans lui demanda s'il avait reçu sa paie. Heidenhaim lui expliqua que chaque membre devait recevoir cent dollars pour le passage du bill. Le témoin réussit à faire rappeler le bill en persuadant aux "boys" qu'il pouvait avoir plus pour leurs votes, et que s'ils laissaient le bill au Sénat, les sénateurs auraient la part du lion dans l'argent qui serait distribué.

Warmoth a appuyé tous les bills de la compagnie de Chattanooga. Le témoin n'a jamais vu un législateur recevoir de l'argent; mais à la façon dont les membres cabalaient entre eux et avec les courtiers en législation dans les couloirs, il n'y avait pas de doute possible. L'achat et la vente des votes était une affaire de courtage faite ouvertement.

Le gouverneur a fait confirmer, le 7 février, la grâce d'Evans, condamné à un an de travaux forcés pour détournement, et, le même jour, a renommé Evans collecteur des taxes pour la paroisse Tangipaho. Le Sénat a rejeté la nomination par 28 voix contre 5. Malgré ce rejet, le gouverneur a renommé Evans, qui est encore Collecteur.

Le témoin ne croit pas à la sincérité de Warmoth et de ses partisans en faveur des réformes. Ils n'ont promis des réformes que sous la pression des clameurs populaires. "Le collecteur de taxes Sheridan, qui est dans cette salle, dit le témoin, m'a dit en présence de plusieurs personnes, dans mon bureau, que les promesses de réformes était un leurre pour calmer le peuple." Sheridan a dit au témoin que le revenu de sa place est de $50,000 par an, et les dépenses $20,000, ce qui laisse $30,000 net.

M. Wittsgenstein, membre de la dernière Chambre, a dit au témoin que le gouverneur avait employé son influence sur lui et d'autres membres pour faire passer le bill des entrepôts pardessus son veto.

A la dernière élection, on n'a pas admis des inspecteurs démocrates à tous les bureaux. Il était l'un des inspecteurs nommés par le juge Wood en vertu de la loi du Congrès. Après que le juge eut nommé des inspecteurs des deux partis pour chaque poll, le contrôleur de l'enrégistrement établit de nouveaux bureaux où on n'admit aucun démocrate au dépouillement des votes. C'est à ce sujet qee le gouverneur dit au témoin que M. Blanchard faisait ce qu'il voulait.

Le témoin dit que s'il a si longtemps adhéré au gouverneur, malgré ce qu'il savait, c'est qu'il voulait éviter une rupture dans le parti républicain.

Q.—Par M. Speer.—Appuieriez-vous Warmoth si le parti républicain le portait de nouveau candidat?

R.—Oui.

Q.—Alors vous aimeriez mieux l'administration de M. Warmoth, si mauvaise qu'elle soit, qu'une administration démocratique honnête?

Le témoin pense que sous la pression de l'opinion publique, les lois qui ont donné au gouverneur tant de pouvoirs seront modifiées, et que même s'il était réélu, il serait comparativement impuissant à faire le mal.

Le comité s'ajourne.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer la nouvelle suivante, que nous puisons dans le Courrier, de la Nouvelle-Ibérie, du 3 février:

"Le Collège des Arts et de l'Industrie, si longtemps attendu, est enfin ouvert, et le début promet beaucoup pour l'avenir. A peine ouvert il compte déjà près de cinquante élèves, et tous les jours le nombre augmente. Si nous voulions aider un peu les professeurs de ce collège en obligeant nos enfants à respecter et obéir aux réglements, nous pourrions espérer de les voir sortir de là capables de subvenir à eux mêmes et devenir l'ornement de la société.

Le New York World donne le relevé des dettes que les gouvernements des Etats du Sud ont contractées depuis la fin de la guerre. Ces dettes s'élèvent pour les dix Etats à l'énorme chiffre de deux cent seize millions deux cent dix mille cent vingt-cinq piastres. Le passif de l'Alabama, de la Georgie et de la Floride a augmenté dans les plus fortes proportions. La dette de l'Alabama a été portée de huit millions à $52,761,917; celle de la Georgie de deux millions et demi à quarante-deux millions et demi; celle de la Floride de $370,617 à $15,697,587.

La presque totalité de cet argent a été gaspillé par les carpet-baggers.

On lit dans le Courrier, de la Nouvelle Ibérie, du 3 Février:

"La Fondrie de Scott & Lutzember, qui avait été brûléé il y a quelques mois et remontée depuis, est maintenant en pleine opération, et peut fournir l'ouvrage requis par les habitants et la communauté en général. Tout ordre ou commande qui lui est adressé est rempli avec une stricte exactitude.

"Des gens si entreprenants et ayant éprouvé les pertes qu'ils ont eu, doivent être patronisés."

La Loi d'Election.

[Extrait de l'Abeille du 18.]

Nous avons dit que la nouvelle loi d'enrégistrement conservait au gouverneur le droit de nommer les enrégistreurs et qu'elle investissait le secrétaire d'Etat Herron de la direction générale de l'enrégistrement. Ce pouvoir extraordinaire qui permettra au gouverneur d'accorder ou de refuser le droit de vote à qui bon lui semblera, ne lui a pas paru une garantie suffisante pour se faire réélire et pour faire nommer une Législature à sa guise. Il a donc fait présenter par le sénateur Campbe l un amendement au nouveau bill sur les élections, pour faire accorder à un bureau d'examinateurs le pouvoir de corriger les écarts du scrutin.

Sous l'ancienne loi, le droit de manipuler les retours électoraux appartenait à un triumvirat composé du gouverneur, du secrétaire d'Etat et du juge Dibble. Ce droit est transféré par l'amendement à un bureau dont les membres doivent être nommés par le gouverneur, c'est-à-dire que M. Warmoth conservera exactement la prérogative qu'il a eue jusqu'ici de modifier ou de supprimer les résultats des élections dans chaque paroisse.

Les commissaires du Bureau etant seuls juges des circonstances qu'ils invoqueront pour supprimer les retours d'une paroisse, et devant être des instruments dociles du gouverneur, on voit qu'il n'y a, en réalité, rien de changé dans la legislation, et que M. Warmoth continuera à tenir le suffrage universel dans sa main.

L'amendement de M. Campbell a été adopté par 16 voix contre 13. Le vote était d'abord de 15 contre 14; mais M. O'Hara, qui avait parlé et voté contre, s'est ravisé et a voté pour. Le sénateur Thomas, ex-démocrate, dont nous avons déjà signalé la conduite équivoque, s'est absenté au moment du vote.

M. McMillan, ami du gouverneur, s'est opposé à l'amendement, tandis que M. Ingraham, sénateur de couleur anti-Warmothiste, a parlé et voté pour, sous le prétexte spécieux que cette clause est nécessaire pour protéger les électeurs de couleur. M. Ingraham se met en contradiction avec tout ce qu'il a dit précédemment en donnant au gouverneur ce nouveau témoignage de confiance absolue. Il ne peut être assez simple pour croire que M. Warmoth emploiera le pouvoir exorbitant qui lui est conféré autrement que pour favoriser ses desseins personnels.

Le bill passera probablement à la chambre, comme a passé le bill d'enrégistrement. Ainsi se trouvera vérifiée l'apostrophe du gouverneur à un de ses fidèles qui hésitait à voter le rappel des ancien nes lois: "Ne t'inquiete pas, Charley, nous en ferons de pires."

M. Warmoth oublie le proverbe oriental "il ne faut pas trop charger le dos du chameau si on veut arriver à destination." Les élections de novembre sont encore loin; mais il n'est pas dit qu'elles tourneront en faveur de M. Warmoth et de sa coterie.

Une Nouvelle Accusation

CONTRE LE GOUVERNEUR.

M. Thomas H. Wynne, ex-sergent de police, a intenté devant la sixième cour de district, un procès contre le Bureau de la police métropolitaine pour réclamer $500 de dommages et intérêts. Il avait été nommé sergent de police par le dit bureau le 16 octobre 1868, et le 16 octobre 1871 il a été renvoyé sans motifs sérieux et en raison de son hostilité supposée à l'administration du gouverneur Warmoth.

Voici un passage de la déposition du sergent Wynne. Ce passage contient une grave accusation contre le gouverneur, accusation que celui-ci à intérêt à réfuter. Depuis sa déposition le sergent Wynne aurait confirmé ses assertions et nommé MM. Wickliffe, Shelley et d'autres comme les personnages dont le gouverneur voulait être débarrassé,

Pendant le jugement de M. Wickliffe, sur sa mise en accusation, je fus placé de service au "Mechanic's Institute. Un jour M. Warmoth me fit venir dans son cabinet; il n'y avait personne que lui et moi; il mentionna les noms de plusieurs personnes et dit qu'il serait nécessaire de les faire disparaître (do away with); il me parla de certaines hommes en mentionnant leurs noms, qui seraient bons pour cet objet—un en particulier. On ne fit pas disparaître ces personnes; après cela M. Warmoth était enragé à ce sujet.

On ne le débarrassa pas de ces personnes comme il le voulait. Une des personnes était un membre de la presse qui écrivit au gouverneur Warmoth une lettre (que je n'ai pas vue) dans laquelle il disait qu'il ne voulait pas être assassiné. Le gouverneur Warmoth me blâma pour cela, pour en avoir parlé à cette personne.

Nous n'avons pas de commentaires à faire sur cette déposition. Le débat est ouvert entre M. Warmoth et son ex-sergent de police, nous publieront l'attaque et la défense.—*Abeille*, 18.

☞ Abandonnée depuis une vingtaine d'années, la question du pôle Nord est tout à coup rentrée dans le domaine de l'actualité.

Que va-t-on chercher au pôle Nord? Telle est l'interrogation que l'on se fait.

On va s'assurer de l'existence d'une mer libre de glaces, au pôle Nord même.

On va constater s'il y a, oui ou non, dans les parages les plus septentrionaux, des espaces qui jouissent d'une température moins froide que celle des contrées qui les environnent.

Après avoir franchi des amoncellements de glaces, des barrières de banquises formant une ceinture gigantesque compacte autour du pôle, atteindra-t-on une mer intérieure navigable?

Tel est le problème à résoudre, auquel se rattachent d'autres questions très intéressantes pour la science: la météorologie, l'astrologie, l'hydrographie, la physique, la faune, la flore, etc.

On peut évaluer à 1 millard 131,000 milles carrés, la superficie de territoires et de mers absolument inconnus qui s'étendent au-delà du 82e degré de latitude.

L'Allemagne qui a déjà entrepris la solution du problème, a envoyé un navire qui a atteint la latitude de 81 degré 5' et est revenu sans avoir rien résolu.

La Suède, l'Angleterre, les Etats-Unis et la France, d'autres peut-être, concourront à faire tomber l'ignorance dans laquelle on est des immenses espaces polaires, en envoyant chacun une expédition à la conquête de la Polynia (mer libre.)

La Loi sur les Journaux.

10.—Tout abonné qui ne donne pas avis contraire et exprès est considéré comme désirant continuer son abonnement.

20.—Si un abonné donne avis de discontinuer l'envoi de son journal, il est à l'option de l'éditeur de lui envoyer son journal jusqu'à ce que les arrérages soient payés.

30.—Si un abonné néglige ou refuse de rerirer son journal du bureau de poste où il est envoyé, il est tenu responsable de son compte jusqu'à ce qu'il l'ait payé et qu'il ait demandé l'interruption de l'envoie de son journal.

40.—Les Cours ont décidé que le fait seul de refuser à la poste un journal auquel vous vous êtes abonné, ou bien, de changer de domicille sans avertir le postmaster de lui envoyer ce journal, est une preuve suffisante de fraude intentionnelle.

AUX EMIGRANTS.

LE soussigné est agent pour la vente d'un morceau de terre d'environ 1,500 arpents, dont un tiers boisé, situé à 12 milles d'Opelousas.

Ceux qui ont besoin de terre pourront acheter le tout en bloc ou par lots de 50 arpents ou plus, à un prix raisonnable et à des conditions avantageuses. Pour les particularités, s'adresser à N. QUATREVAUX, Opelousas, ou à Blanchin & Giraud, No. 62 rue Vieille Levée, Nouvelle-Orléans.

☞Ceux qui, sans ma permission, se serviront de cette terre ou y couperont du bois, seront rigoureusement poursuivis. N. Q

Opelousas 24 Février 1872. 1a

Presses a Coton.

LES presses à coton dite "Reynolds revolving Wrought Iron Screw" sont une amélioration sur les presses à coton à vis les plus populaires, et elles ont été prononcées les plus complètes, les plus durables et les plus faciles à manier maintenant connues. Le poids entier de la presse avec le coton dans la boîte repose sur un pivot, permettant ainsi à deux hommes ou un cheval de presser avec facilité une balle de coton de 500 livres.

La Machine mue par des chevaux,

de Reynolds, surpasse toutes les autres pour la force et la durée. Cette machine a été manufacturée expressément pour être adaptée aux moulins à coton, moulins à gru et autres travaux d'habitation. Ces machines ont obtenu les premiers prix à la Foire du Texas, en 1871.

Elles sont manufacturées à la Nouvelle-Orléans, à la Fondrie de Reynolds, à l'encoignure des rues South Market et Fulton, près du Marché Ste. Marie.

W. H. REYNOLDS, propriétaire, boîte 1690.
Bureau et Dépôt, No. 32, rue Carondelet.
BLOCH & DUPRE, agents,
Opelousas, Lne.

☞On demande des agents partout. On enverra gratis une liste des prix à tous ceux qui en demanderont. [5 aout tf

MACHINES à coudre, de Singer, avec les améliorations récentes, à vendre aux prix de manufacture, et constamment en mains chez BLOCH & DUPRE.

Salsepareille de Ayer,

LE grand remède du monde pour les scrofules et les maladies scrofuleuses.

Voici ce que dit Emery Edes, un marchand bien connu d'Oxford, Maine: "J'ai vendu d'énormes quantités de votre Salsepareille, mais je n'en ai pas encore vendu une seule bouteille qui ait manqué l'effet désiré et qui n'ait pas pleinement satisfait ceux qui s'en sont servis. Dès que notre population en fait l'essai elle déclare qu'il n'y a jamais eu un remède semblable dans notre communauté."

ERUPTIONS, BOUTONS, PUSTULES, ULCERES ET AUTRES MALADIES DE PEAU.

Le Rév. Robt. Stratton, de Bristol, Angleterre, dit: Je crois simplement faire mon devoir envers vous et le public, en ajoutant mon témoignage à ceux que vous publiez sur les vertus médecinales de votre Salsepareille. Ma fille âgée de dix ans avait une tumeur affligeante aux oreilles, aux yeux et à la tête depuis des années, que nous n'avons pu guérir qu'en lui administrant votre Salsepareille. Elle est guérie depuis quelques mois.

FLEURS BLANCHES, FAIBLESSE CHEZ LES FEMMES, maladies qui sont généralement produites par des scrofules intérieures, sont très souvent guéries au moyen de cette Salsepareille. Certains cas, néanmoins, réclament en outre d'autres remèdes prudemment administrés.

Voici ce que dit le célèbre Docteur Morrill, de Cincinnati: "Je trouve que votre Salsepareille excellente pour les maladies des femmes. Beaucoup de cas d'irrégularité dans les menstrues, de ulcères intestinaux et de débilité locale résultant de scrofules, ont cédé à son influence, et il y en a peu qui n'y cèdent lorsqu'elles sont aidées d'autre médicamentation appropriée."

Une dame qui désire ne pas être nommée, écrit: "Ma fille et moi avons été guéries d'une Leuchorrée débilitante de vieille date. Deux bouteilles seulement de votre Salsepareille ont produit cet heureux résultat.

Les Rhumatismes, la Goutte, la maladie du foie, la dyspepsie, les maladies du cœur, la neuralgie, quand ces maladies sont occasionnées par des écrouelles dans le système, sont rapidement guéries par cet extrait de Salsepareille.

ERYSIPELE.—DEBILITÉ GENERALE.—PURIFIE LE SANG.

Extrait d'une lettre du Dr. Robert Swain, de la rue Houston, New-York.

Dr. AYER.—Je manque rarement de détruire les éruptions et les maladies scrofuleuses par l'usage persévérant de votre Salsepareille. Je viens de guérir un cas d'érysipèle venimeux au moyen de la Salsepareille. Nous ne possédons pas de médecine altérante qui égale la Salsepareille que vous avez préparée pour la profession ainsi que pour le peuple.

Mr. J. E. Johnston, de Wakeman, Ohio, écrit: "Depuis douze ans j'avais au bras droit un érysipèle jaune, et pendant tout ce temps j'ai employé tous les médecins les plus célèbres que j'ai pu obtenir, et j'ai pris pour plusieurs centaines de piastres de médecines. Les ulcères étaient tellement profonds que les tendons étaient visibles, et les médecins étaient venus à la conclusion que l'amputation du bras était nécessaire Je commençai alors à prendre votre Salsepareille et deux bouteilles avec vos pilules m'ont guéri. Je suis aujourd'hui aussi bien et aussi sain que n'importe qui. Me trouvant dans un lieu public mon cas est connu de chacun dans notre communauté, et il excite l'étonnement de tous."

Voici maintenant ce que dit l'Honorable Henry Mouro, M. P. P. de Newcastle, un des membres les plus influents du Parlement Canadien:

"J'ai fait usage de votre Salsepareille dans ma famille, pour débilité générale et dans le but de purifier le sang, et ce avec un résultat très satisfaisant. Je n'hésite pas à la recommander en toute confiance à ceux qui souffrent."

Préparée par Dr. J. C. AYER & Co.
Chimistes analytiques et pratiques,
Lowell, Massachusetts

A vendre partout, par tous les pharmaciens et par JOHN POSEY, Agent, Opelousas.

MARCHANDISES A BON MARCHE

A l'ancien magasin de Théo. Chacheré, encoignure des rues Bellevue et de la Cour, Opelousas.

GRANDE REDUCTION

dans les prix de toutes les marchandises, considérant la dureté des temps et les moyens pécuniaires limités des acheteurs.

Toutes les marchandises sèches et de mode

Au-dessous du prix d'achat!

Toutes les marchandises courantes et de saison

AU PRIX COUTANT!

Les mêmes excellents marchés sont offerts en VETEMENTS CONFECTIONNES,

Quincaillerie, Sellerie,
TABAC A FUMER ET A CHIQUER,

GROCERIE.

Toile et Cercles en fer, d'emballage, fayence &c.

Une réduction libérale sera faite sur le

MAIS ET AVOINE.

Pour du comptant sur livraison.
P. J. LEFEBVRE, ag't.
Opelousas 27 Janvier 1872. 20tf

AVIS.

JE profite de l'occasion pour annoncer et faire appel au public en général et à mes amis pour les informer que je tiens un Magasin de Dépôt à Washington, placé immédiatement au-dessus de l'ancien Magasin Pitre & Carrière.

Je ne suis en opposition à personne; je ne fais concurrence à personne; je suis indépendant, et je travaille avec et pour tous; je compte sur un peu de soutien de tous. G. CARRIERE.
Washington, Lne., 27 janvier, 1872. [20—4t

AVIS.

LE soussigné averti celui que cela peut concerner, que le 19 courant, il a tué, sur son habitation, un taureau blanc et rouge, âgé de 8 ou 9 ans, sans marque apparente, qui se trouvait dans le voisinage depuis plusieurs années, et qui a blessé plusieurs chevaux et mulets de travail du soussigné. GABRIEL WARTELLE.
Opelousas 27 Janvier 1872. 20 3t

A. C. LANDRY, de St. Martinville. | LOUIS GODEFROY, d'Opelousas.

LANDRY & GODEFROY,

MARCHANDS de grocerie et de comestibles en gros, No. 46 Rue de la Vieille Levée, encoignure Bienville et de la Douane.
20 déc. 1872.—1a] Nlle.-ORLEANS.

FAIENCE de toute sorte, à vendre en détail ou par panier aux détaillants de la campagne Chez BLOCH & DUPRE.

AUX VOYAGEURS,

EN l'absence de toute maison où le voyageur entre Opelousas et le Bayou Chicot peut être reçu, le soussigné recevra, à sa résidence, à Ville Plate, les voyageurs qui trouveront convenable de s'y arrêter.
OCTAVE DAIRE.
Ville Plate 11 Novembre 1871. 9tf

EXCELLENTES BOISSONS,

COGNACS,
Vin de Porto,
Vin de Sherry,
Champagna,
Vin rouge.
Whisky Bourbon.
Absinthe.
Kirsh.
Vermouth.

Toutes de la plus grande pureté, à vendre à bon marche en gros et en détail, par BLOCH & DUPRE.

Boucherie de Washington.

Le soussigné informe respectueusement les habitants de Washington et des alentours qu'il détaille tous les matins à la Halle, de la bonne viande de bœuf et de veau, à sept cents la livre. Ceux qui en prendront par quartier ou par fraction de quartier l'obtiendront au-dessous de 7 cents.

Il saisit cette occasion pour remercier le public de l'encouragement qu'l a bien voulu lui accorder dès son début, et qu'il lui continue aujourd'hui. PIERRE CHARLY.
Washington 26 Août 1871. 50tf

MENUISIER-EBENISTE

LE soussigné, Menuisier-Ebéniste, aux Opelousas, annonce au public de cette Paroisse qu'il se charge de l'exécution de tout travail de menuiserie qui lui sera confié.

Il fera des citernes, des portes vitrées, des chassis, des étagères pour magasin, des comptoirs etc. Il réparera les vieux meubles à très bon marché, et, sur commande, il fabriquera des armoires, des garde-manger, des tables etc. etc. Les chaises sont rempaillées dans son atelier.

Les instruments de musique, pianos, violons, flutes etc. seront reverais au tampon, ainsi que les crosses de fusil.

Son atelier est près de la forge de M. Victor Lastrapes, rue Main, Opelousas.
D. SOUYEUX.
Opelousas 16 Décembre 1871. 14tf

Salon d'Huitres.

LE soussigné vient d'établir, à l'encoignure des rues Bellevue et de la Cour, un Restaurant où il se fera un devoir d'avoir toujours en mains des huitres fraîches. Il a pris tels arrangements qui lui permettront d'avoir toujours des

HUITRES

de la meilleure qualité, soit pour manger fraîches, soit pour soupe, gombo &c.

Prix modérés.

☞Les familles pourront se pourvoir d'huitres fraîches à des prix modérés.

On sollicite une comparaison.
MAURICE VILLASECA.
Opelousas 4 Nov. 1871. 8tf

J. L. Couret,

FACTEUR en sucre et en coton. et Marchand Commissionnaire en général, No. 18 Rue Conti. NOUVELLE-ORLEANS.

Groceries et Provisions,

FRAICHES et en abondance, telles que
FARINE, PORC, BACON,
RIZ, CAFE, SUCRE, SEL,
SIROP, MELASSE.
CONSERVES ALIMENTAIRES,

Constamment en mains, et à des prix en rapport à la dureté des temps, chez BLOCH & DUPRE.

Joseph M. Moore,

AVOCAT-JURISCONSULTE,

EXERCERA sa profession dans toutes les Cours du Huitième District Judiciaire.—Son bureau est le même occupé ci-devant par Swayzé & Moore, et plus récemment par Moore & Morgan, rue Bellevue, Opelousas, Lne.
Opelousas 22 avril 1871.

CHAUSSURE, de toutes qualités, Chez BLOCH & DUPRE.

VETEMENTS pour hommes et garçons, faits sur mesure et manufacturés sur le champ. A très bon compte, chez BLOCH & DUPRE.

A VENDRE.

UNE résidence à Opelousas, consistant en une bonne maison en briques, quatre terrains. S'addresser à M. Théodore Lastrapes, à Washington.

Photo-Stereoscope.

H. MANCEL, opérateur. Vues en photographie et en ambrotypes, etc. etc. Un superbe chromo pour 50 cts. Satisfaction garantie à chacun, ou pas de paiement. Les portraits des enfant forment pour cet artiste une spécialité.

Donnez-vous la peine de venir examiner des spécimens à la ville Banque ou Hotel Hayes, vis-à-vis la Maison de Cour.
Opelousas 3 février 1872.

AU PUBLIC.

LE soussigné remercie sincèrement le public de l'encouragement libéral qui lui a été accordé depuis quinze ans, et il annonce eu même temps qu'il continue, à son ancien emplacement à recevoir et à expédier le fret qui lui sera confié et espère par sa constante attention aux affaires mériter la continuation de l'encouragement général. ☞Le coton sera acheté au plus haut prix du marché, à son Magasin de Dépôt.
F. L. PITRE.
Washington 27 Janvier 1872. 1a

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION situé à Chataigner, (11 milles d'Opelousas) contenant 165 arpents de terre, dont 90 arpents bien boisés, une bonne maison de 36 pieds de longueur, bien finie, ainsi que d'autres dépendances, le tout en bon état.

On vendra à très bon marché, et une grande partie à un crédit raisonnable.

Pour le prix et les détails, s'adresser sans délai au bureau du Courrier des Opélousas ou au soussigné sur les lieux.
ZEPHIRIN MANUEL.
Chataigner 9 Septembre 1871.

UNE réduction libérale sera faite à ceux qui achèteront en gros chez BLOCH & DUPRE.

AVIS.

CEUX qui doivent au bureau du "Courrier", pour abonnement, annonces ou autres ouvrages d'imprimerie, sont respectueusement priés de venir régler. Il nous repugne d'ennuyer nos patrons en leur réclamant ce qu'ils peuvent nous devoir; mais nous sommes nécessairement forcé de le faire pour pouvoir faire face à nos propres engagements.
LEONCE SANDOZ.
Opelousas 24 Novembre 1871

L. MOULOR,

Successeur de J. B. Lang,

No. 53 Rue Vieille Levée, encoignure Bienville, et 141 Rue de Chartres, encoignure Toulouse.

MANUFACTURE à la vapeur de Tabac à Fumer et à Priser, et importateur de toute espèce de Cigares de la Havane, Tabac à Chiquer, Pipes, &c., Nlle-Orléans. [6août—1m

A. BAILEY & E. D. ESTILETTE,

EXERCERONT leur profession d'Avocat dans les Cours des Paroisses St Landry, Lafayette, Vermillon, Calcasieu, St. Martin, Ibérie, Ste. Marie et Avoyelles.
Bureau à Opelousas, Lne. [6 aout 1870.

F. L. HEBRARD,

JUGE-DE-PAIX dans et pour la Paroisse St.Landry.—Bureau, rue Bellevue. Se référer à la pharmacie Mayo.
Opelousas 14 Janvier 1871. 1y

A Vendre.

10,000 Bardeaux de premier choix.
S'adresser au bureau du Courrier.

BLOCH & DUPRE

DEBALLENT actuellement un stock immense de marchandises

D'Automne et d'Hiver

qu'ils invitent leurs clients et le public à venir examiner, convaincus qu'ils sont que chacun trouvera ce dont il pourra avoir besoin, et à des prix modérés.
Opelousas 4 Novembre 1871. 8

Arrangement d'Automne et d'Hiver.

Quitte la Nlle.-Orléans le Mardi soir à 5 heures
Quitte Washington le Samedi matin à 10 heures

Pour Opelousas, Port Barré, Washington et tous les Landings du fleuve, de l'Atchafalaya et du Courtableau. Le steamboat neuf et fin marcheur, LESSIE TAYLOR, Capt. M Kenison, Commis, Théo. Jobin, partira comme dessus, transportant le fret et les passagers à aussi bon marché qu'aucun autre bateau.

Le Lessie Taylor rencontrera à Washington le solide steamer DELIA et une ligne d'excellentes barges (Capt Crawford) signant les connaissements du fret du Bayou Bœuf. Le fret consigné à R. S. Wilkins à Washington ou à R. Deshotels au Port Barré, recevra l'attention la plus scrupuleuse.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. S. WILKINS, agent,
19 Nov.—1a] Washingto

BOTTES ET SOULIERS.

LE soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public en général qu'il vient d'arriver de la Nouvelle-orléans avec un assortiment choisi de matériaux de cordonnier ainsi quo deux excellents ouvriers. Il est aujourd'hui préparé à exécuter toute sorte de chaussure sur commande, artistement et aux prix les plus modérés.

Il fera aussi avec soin la chaussure pour dames et enfants. Son atelier est rue Landry, vis-à-vis l'écure de M. Johnson.
BAPTISTE PEFFERKORN.
Opelousas 27 mai 1871. 1a

A LOUER A BAIL.

LE grand local situé au-dessous du bureau du Courrier des Opelousas, rue Main;—Excellente situation pour affaires de tout genre.

Possession donnée immédiatement. S'adresser au bureau du Courrier.

Manufacture de Tabac

A LA VAPEUR.

J. P. SARRAZIN,

Nos. 91 et 93 rue de Chartres, angle Conti: Succursale, No. 65 rue Poydras, encoignure Tchoupitoulas, N. O.

Importateur de Pipes et articles pour fumeurs.

LE soussigné offre aux marchands de la campagne, l'assortiment le plus complet qui puisse se trouver dans son genre à la Nouvelle-Orléans, tels que:

Pipes écume de mer,	Portes-cigares d'écume.
do imitation écume,	Portes-allumettes.
do racine Bruyère.	Blagues à tabac.
do de caoutchouc,	Tuyaux de pipes, de
do charbon de bois,	mérisier, d'ambre et de
do de bois de Rose,	Caoutchouc,
enfin de toutes sortes,	Allumettes.

Briquets et Mèches.

TABACS A FUMER:

Maryland,	Reliance,	Rough and Ready,
Virginie,	Gambrius,	Grand Turck,
Perrique,	Industry.	Club, Killickinick

et le *Maryland Right Bower*, qu'il ne faut pas confondre avec celui de Gail & Ax, de Baltimore

TABACS A PRISER:

Virginie demi-gros, Macouba, Rose, Périqu Natchitoches.

Aussi, un grand stock de

TABACS A CHIQUER,

en plugs et fine cut en tin foil et fine cut naturel en barils de 10, 20, 40 et 60 livres.

Et pas moins d'un million de cigares de toutes qualités, toujours à la disposition des acheteurs.
4 Janv. 1869.—1a

Au peuple de St. Landry.

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DE MOUND CITY, Opelousas 4 Novembre 1871.

LE soussigné saisit cette occasion pour annoncer qu'il a accepté l'agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie, de Mound City (St. Louis, Mo.)

Mon bureau sera à la Maison de Cour, où je me ferai un plaisir d'expliquer à chacun les avantages d'une police d'assurance et le devoir du père de famille de faire assurer sa vie afin de laisser à sa mort, à sa veuve et à ses enfants, une honnête aisance qu'autrement il ne réussirait peut-être jamais à recueillir.

La grande renommée que cette compagnie d'assurance a acquise rend inutile toute recommandation de ma part. Les détenteurs de polices d'assurance de cette compagnie, sont composés des citoyens parmi les plus intelligents et les plus honorables de cette Paroisse ainsi que des autres paroisses de l'Etat, aux noms desquels je réfère avec plaisir, et que l'on trouvera plus bas. Les affaires de cette compagnie pour l'Etat de la Louisiane, sont sous le contrôle et la direction de nos citoyens les plus honorables et peuvent avec raison être regardés comme les protecteurs des veuves et des orphelins. Les messieurs dont les noms suivent composent le Bureau de Direction pour la Louisiane, savoir: E. T, Merrick, James Jackson, L. A Wiltz, F H. Hatch, C H Mouton, Robert Hare, Thos. Fitzwilliams, Octave Voorhies, B. B. Simmes.

J'aurais également pu reproduire ici la lettre de Mme. Hayes, la veuve de feu James G Hayes de cette paroisse, ainsi que celle de la veuve de feu Daniel O'Bryan, d'Abbeville, qui démontrent avec la promptitude avec laquelle cette compagnie paye toutes ses pertes, ce qui lui vaut la considération générale dont elle jouit.

Voici les noms d'une partie de ceux qui se sont fait assurer dans cette paroisse, savoir: Dr John A Taylor, Alcée Dupré, Henry L Garland, Joel H. Sandoz, J J Morgan, T C Anderson, Caldwell C. Swayzé, Dr J. L. Estorge, J L Morris, Capt. Carmouche, J M Moore, A R Hawkins, et beaucoup d'autres.

A ces noms j'en pourrais ajouter une infinité des paroisses avoisinantes; mais je me contenterai de nommer l'ex-Gouverneur A. Mouton, de Lafayette, et le Gén. A Déclouet et le Colonel A Deblanc, de S. Martin.
A. GARRIGUES.
Opelousas 11 Novembre 1871. 9tf

Manufacture de Voitures.

FLATTE de l'encouragement qui lui a été accordé jusqu'à présent par le public de cette Paroisse, le soussigné remercie sincèrement ceux qui l'ont ainsi encouragé, et sollicite en même temps la continuation de leur patronage. Il sera toujours prêt à manufacturer des buggies, hacks et autres véhicules sur commande et de main de maître. Les réparations aux voitures, tant charronnage que forge, peinture ou garniture, seront exécutées promptement et aux prix les plus modérés, pour du comptant seulement. Dorénavant, tout ouvrage qui ne sera pas payé sur livraison, portera 10 pour cent d'augmentation pour les frais de collection immédiate.

Le soussigné a toujours en mains des hacks, des buggies &c. neufs et de seconde main qu'il vendra à bon marché pour du comptant.
S. P. CLARK.
Opelousas 20 Janvier 1872. 19tf

GROCERIE DE FAMILLE.

MME. DESESSARTS, rue Main, Opelousas, près l'ancien Hotel de l'Union, sollicite respectueusement une partie de l'encouragement du public. Sa Grocerie sera toujours pourvue de tout ce que les familles peuvent désirer, tels que Farine, jambon, épaules et plats-côtés, sucre, riz, pommes de terre, ognons, morue, maquereaux, café, graisse, beurre, fromages, sardines, saumons, huitres, homards, haricots, fèves, pâtisserie, biscuits, bonbons, fruits à l'eau-de-vie, pommes, oranges, bananes, cocos, noix, noisettes, vins fins et ordinaires, liqueurs fines, boissons spiritueuses et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue et qu'elle vendra à aussi bon marché que possible.
Opelousas 9 Déc. 1871. 3m

FOURNAUX DE CUISINE

BUCK'S BRILLIANT.

CES POELES DE CUISINE sont d'une plus grande durée, les moins compliqués et d'un usage plus facile que tout autre.

Ils ont reçu le premier prix à la Foire de St. Louis de 1865, 1866, 1867 et 1868. ainsi qu'à la Foire de la Louisiane de 1868, 1869 et 1870.

Le soussigné ayant été nommé agent pour la vente de ces excellents Fournaux, en aura constamment un assortiment à son atelier de ferblanterie, à Washington, où il fabrique ou tient toujours des poéles des salon, grilles en fer, ferblanterie japanaise, étamée etc.

Dépôt à la Grocerie de Jos. Blum, Opelousas, où tous les ordres qui y seront laissés seront promptement remplis.
EUGENE LEMONTEY.
Washington 25 Mars 1871. 1y

AVIS.

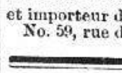

Le steamer "Peerless" partira de la Nlle.-Orléans Samedi prochain pour Washington, Opelousas et tous les ports intermédiaires.
H. H. BROAD, Capitaine.
A. P. TROUSDALE, commis.
6 Janvier 1872. 3m.

A LOUER.

UNE propriété très bien située pour le commerce, rue Main, au centre de la ville d'Opelousas.
S'adresser à C. N. EALER.
25 mars 1871. 28tf.

SELLERIE, harnais, quincaillerie, à bon marché, BLOCH & DUPRE.

A. COUTIN,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

et importeur de vins, eaux-de-vie, liqueurs, &c. No. 59, rue des Magasins, NLLE.-ORLEANS.

Le Courrier des Opelousas,

PUBLIE LE SAMEDI PAR

LEONCE SANDOZ.

CONDITIONS:

L'ABONNEMENT sera de trois piastres par an, payables d'avance.

LES AVIS se paieront cinquante cents par carré pour la première insertion et vingt-cinq cents par carré pour chaque insertion subséquente. Huit lignes ou moins constitueront un carré.

Les avis qui seront envoyés pour être publiés seront insérés en Français et en Anglais (à moins qu'il n'en soit autrement ordonné) jusqu'à ce que l'éditeur juge à propos de les discontinuer.

Les candidats aux faveurs publiques devront payer quinze piastres d'avance, s'ils veulent se faire annoncer.

Les nécrologes, les lettres de remerciment, les réclames, les communications d'un genre personnel, etc., se paieront au taux des avis.

Les articles d'une nature personnelle (quand toutefois ils seront admissibles) se paieront vingt cents la ligne et d'avance.